



Les Amis de Marcel Rudloff

Assemblée Générale 2021

Procès-Verbal

Ce rapport fait le compte-rendu de l'assemblée générale (2021) de notre Association, la 24^e, appelée à statuer sur l'exercice 2020. Après de longs mois perturbés par la crise sanitaire, l'assemblée a pu se tenir dans des conditions normales, en présentiel. Elle a eu pour cadre le Cercle européen à Strasbourg, où s'était déjà tenue l'assemblée générale 2019.

Après avoir salué chaleureusement les membres présents, en les remerciant de s'être déplacés en ce samedi matin, le président proposa à l'assemblée d'observer un moment de recueillement pour la mémoire de Marcel et Marguerite Rudloff et les disparus de la famille, ainsi que pour les membres de l'association décédés au cours des derniers mois, en particulier : Pierre Krantz, Bernard Vogler, Bernard Delattre, et Claude Régnier.

En faisant observer préalablement que l'assemblée est régulièrement constituée, avec 22 membres présents et 29 excusés, dont 24 ayant transmis un pouvoir, le président passa à l'ordre du jour.

Tout d'abord a été approuvé à l'unanimité le projet de procès-verbal de la précédente assemblée générale, en 2020, qui se déroula dans des conditions exceptionnelles, en distanciel et par correspondance, en date du 26 novembre 2020, en raison des restrictions liées à la pandémie. Le projet avait été adressé aux membres et figure également en consultation sur le site internet de l'association.

Ensuite, le président donna lecture du rapport moral et d'activité de l'Association.

1. Rapport moral et d'activités

Le procès-verbal du précédent exercice, élaboré tardivement en raison des circonstances, avait déjà largement fait état des principaux faits marquants d'une année très compliquée pour tous, et donc pour notre Association. Je les reprendrai donc très succinctement dans ce rapport.

Si le conseil d'administration, dont nous rappelons tous les ans la formidable assiduité, n'a pu se réunir qu'à deux reprises à la Maison de la Région, en salle Marcel Rudloff : le 5 mars, juste avant le premier confinement, puis le 3 novembre, quelques semaines avant un nouveau confinement, des efforts ont été faits pour ne pas mettre l'Association en sommeil et garder le lien avec les membres. Cela s'est fait notamment sous la forme de plusieurs courriers et courriels adressés à nos adhérents et sympathisants.

Même si le contexte était largement défavorable, parce que chacun avait d'autres préoccupations, nous pouvons nous féliciter d'avoir réussi à préserver l'essentiel ; nous le devons à ceux qui nous suivent, en particulier à nos fidèles cotisants (80 malgré tout, pour 2020) et aussi à nos partenaires

historiques qui nous ont maintenu leurs aides. Nous avons tenu bon, et il y a lieu pour cela de féliciter très chaleureusement l'ensemble du conseil d'administration et plus particulièrement ceux qui ont été le plus mis à contribution et qui se reconnaîtront.

Pourtant, le début d'année avait été intense, avec la préparation de la remise du Prix de la tolérance Marcel Rudloff. Les circonstances ont fait que celle-ci est devenue une saga. La crise s'est véritablement déclenchée à quelques jours de ce qui est traditionnellement notre événement majeur annuel. Tout était prêt pour une belle cérémonie avec nos deux lauréats : Stéphane Benhamou et Daoud Tatou.

La cérémonie était annoncée pour le lundi 23 mars à la Cour européenne des Droits de l'Homme. Environ 80 personnes s'étaient inscrites dans les délais. La veille était programmée à L'Odyssée une projection publique spéciale du film « Hors norme » qui raconte l'œuvre et le vécu des deux lauréats ; 50 places étaient réservées à nos membres.

Mais en raison de l'intensification de la crise, qui devenait de plus en plus perceptible, le double événement était inévitablement menacé. Alors que, lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 mars, avait été acté le principe de la délocalisation de la cérémonie de remise du Prix, de la Cour européenne des Droits de l'Homme qui venait d'annoncer sa fermeture au public, vers les salons de l'Hôtel de Ville, où le maire Roland Ries avait accepté de nous recevoir au pied levé, la crise prenait rapidement de l'ampleur et empêchait finalement toute vie sociale.

Après consultation du Conseil d'administration, par courriel, la décision a été prise le 11 mars d'annuler l'ensemble de l'opération, avec l'espoir de pouvoir reporter le tout. À la faveur de répit successifs pendant la crise sanitaire, plusieurs tentatives ont été faites, mais toutes sont restées sans suite, pour différents motifs. Ce n'est finalement que cette année, au mois de juin, donc 15 mois plus tard, qu'en raison des contraintes et empêchements des récipiendaires, une cérémonie adaptée et restreinte a pu avoir lieu, exceptionnellement à Paris, à la Maison de l'Alsace qui a bien voulu nous recevoir. Nous lui en sommes reconnaissants.

Bien évidemment, le Prix Jeunes de la Tolérance, qui s'adresse aux élèves des écoles, collèges et lycées, a également été très fortement perturbé, en raison de la suspension des cours et de la fermeture des établissements scolaires. Si l'appel à projets avait été diffusé normalement au début de l'année scolaire, en novembre 2019, les retours ont été très faibles. Mais, grâce à l'obstination du Rectorat, un dossier a pu être validé et récompensé, néanmoins.

Il s'agit d'une opération exemplaire autour des discriminations en milieu scolaire, réalisée conjointement avec des élèves de trois lycées mulhousiens (Charles Stoessel, Franklin Roosevelt et Rebberg). Un beau travail qui s'est traduit par la confection d'un outil pédagogique : une vidéo (à voir sur notre site) destinée prioritairement aux collégiens. La cérémonie de remise du prix, parrainé par la Région Grand Est et abondé par le Conseil départemental du Haut-Rhin, s'est tenue le 13 octobre au Lycée des métiers Charles Stoessel en présence de la Rectrice, Élisabeth Laporte, et de votre président, accompagné de Benoit Stein qui représentait le jury.

Pour le reste, très peu de choses ont marqué la vie de l'Association. Une seule est à mentionner : à l'occasion du 1^{er} novembre, au cimetière de Cronembourg, le dépôt d'une gerbe sur la tombe de la famille Rudloff et d'un arrangement floral sur celle d'Yvonne Knorr, en présence d'une délégation réduite, vu les circonstances : Jeanne Barseghian, maire, aux côtés de la famille, de Christophe Knorr et de votre président.

Au total, une année 2020, donc fortement perturbée, et avec très peu d'activités à signaler, comme le confirme la faible épaisseur de notre traditionnelle revue de presse, disponible sur demande, et reprise aussi pour l'essentiel sur notre site www.marcel-rudloff-tolerance.com. Une situation

inédite pour notre association qui, depuis plus de 20 ans, remplissait fidèlement ses objectifs initiaux. Toutefois, l'essentiel a néanmoins pu être préservé, qu'il s'agisse des actes majeurs, tels que la pérennité du Prix de la Tolérance, ou encore du lien avec les membres et sympathisants, d'une part, et les partenaires institutionnels, d'autre part. Tous ont pu constater notre sérieux et notre volonté d'agir malgré les circonstances tout à fait exceptionnelles.

Seul l'avenir nous dira, si l'état stupéfiant de la pandémie a atteint durablement notre Association, comme peut le faire craindre un nouveau petit fléchissement du nombre des cotisants pour l'année 2021 en cours, qui amplifie ce que nous observons depuis quelques années. En effet, 24 ans après sa création, l'Association est confrontée au vieillissement de ses adhérents historiques dont beaucoup nous ont déjà quittés. L'arrivée de rares membres plus jeunes ne suffit pas à compenser en nombre les départs. Alors que nous en sommes actuellement à une soixantaine de cotisants pour l'année en cours (59 à ce jour), les années précédentes avaient enregistré respectivement 97, 88 et 80 membres. Nous étions plus de 120 il y a une vingtaine d'années, puis longtemps aux environs d'une centaine.

La question budgétaire ne pourra être éludée à l'avenir. De fait, la décroissance, lente, mais inéluctable, du nombre de nos membres pose le problème du déséquilibre de nos ressources propres (40% pour les cotisations). Ainsi, notre association fait de plus en plus largement appel aux aides des partenaires publics (60%) qui seront de plus en plus fortement sollicités par ailleurs.

Bien évidemment, même si les valeurs qui nous animent tous sont durables, une remise en cause de notre fonctionnement et de notre raison d'être n'est pas à exclure. Même si la détermination et l'enthousiasme du noyau dur restent, il est clair que la suite de l'association est incertaine. C'est un sujet de réflexion pour le conseil d'administration. Il me semble qu'il agit notamment de trouver la solution pour pérenniser le Prix de la tolérance Marcel Rudloff, notre marque de fabrique.

Nous pouvons nous féliciter, pour l'instant, du fait que la situation globale est très saine, grâce aux membres historiques, et surtout en raison de la fidélité indéfectible des collectivités, en particulier Région et Ville de Strasbourg, qui nous soutiennent sans faille depuis le départ. Nous leur disons notre profonde reconnaissance. Un merci spécial à la Région qui nous sert en plus de siège social, et qui accepte d'héberger nos réunions (en salle Marcel Rudloff), lorsque nous pouvons en tenir !

Vous tous, qui êtes présents ce matin, et l'ensemble de nos membres, vous avez droit à notre reconnaissance et à nos remerciements. Je souhaite mettre en exergue les membres du conseil d'administration et tout particulièrement le petit noyau central qui fait tourner la machine, avec au premier rang Albert Hamm et Bernard Scharly qui nous consacrent beaucoup de leur temps. Mais je dois mentionner aussi les autres piliers : Louis Oster, Geneviève et Hélène Rudloff, Marie-Paule Urban, Claude Fleck, Jean-Paul Brion, Benoit Stein et Gauvain Ramis qui a malheureusement quitté l'Alsace dans le cadre de ses projets, professionnel et familial.

Pour finir, faisons encore une rapide incursion sur l'année 2021 qui touche déjà à sa fin, mais sans entrer dans les détails, pour ne pas trop anticiper la prochaine assemblée générale, en 2022.

Pour toute l'année, et à ce jour, le conseil d'administration n'a pu se réunir qu'une seule fois, c'était le 13 septembre dernier (une autre réunion est prévue le 13 décembre). L'essentiel du travail s'est donc fait par voie épistolaire. Les administrateurs ont ainsi été sollicités et informés à 6 reprises, les 20 janvier, 9 mars, 31 mars, 13 avril, 12 mai et 19 juin.

Comme cela a déjà été évoqué plus haut, la remise du Prix de la tolérance 2020 a été organisée le 7 juin dernier à la Maison de l'Alsace à Paris. En plus de la présence de quelques personnalités alsaciennes de Paris, le président était accompagné pour la circonstance de Geneviève et Hélène Rudloff, Marie Paule Urban, Roland Ries et Albert Hamm.

La procédure de désignation du Prix de la Tolérance Marcel Rudloff 2021, pour laquelle l'ensemble des membres ont été mis à contribution, a pu être menée à terme, par correspondance. Le travail du jury a également été fait en distanciel. Le choix s'est porté sur Leïla Slimani, auteure et journaliste franco-marocaine. La remise du prix aura lieu vendredi prochain, le 19 novembre.

Le Prix Jeunes a, une nouvelle fois, été perturbé au cours de l'année scolaire 2020/2021 qui ne s'est pas déroulé normalement. Néanmoins, et malgré le contexte compliqué et les contraintes liées à la crise sanitaire, nous avons pu recueillir, après relances et grâce à la détermination du Rectorat, plusieurs projets tous intéressants, certes moins nombreux que par le passé. Le jury a ainsi pu examiner et évaluer 7 projets, provenant de 6 établissements.

Après examen des dossiers, le jury, réuni exceptionnellement au cours de l'été, a décidé de récompenser 2 projets, eu égard à leur démarche sur la tolérance, mais aussi pour la qualité et la profondeur des recherches et des débats, et enfin pour l'excellente qualité de leur production finale. Les établissements récompensés, pour l'année scolaire 2020/2021, sont :

- ✓ la Cité scolaire de la Haute Bruche, à Schirmeck, et
- ✓ le Lycée professionnel du Reberg à Mulhouse.

Les prix, parrainés respectivement par la Collectivité européenne d'Alsace, et la Région Grand Est, leur seront remis lors d'une cérémonie présidée par la Rectrice et qui se tiendra au Rectorat le 24 novembre.

Nous reviendrons sur tous ces événements lors de notre prochaine assemblée générale.

Après avoir écouté ce rapport d'activités, je vous invite maintenant à prendre connaissance du rapport financier, présenté par le trésorier Bernard Scharly. Immédiatement après je demanderai à notre réviseur aux comptes, Jean-Bernard Roemer, de vous donner lecture de son rapport. Par avance, je veux dire à ce dernier notre reconnaissance pour ce travail qu'il fait généreusement depuis de très longues années.

Débat autour de la cotisation.

Après la présentation des trois rapports, une discussion est engagée autour du montant de la cotisation. Claude Fleck fait remarquer que le montant est « bloqué » depuis de longues années, ce qui rendra de plus en plus compliqué de le modifier. Ajoutant que de nombreuses associations ont procédé cette année à des ajustements, il propose de passer la cotisation de base à 40 €, ce qui, dans un premier temps, n'est pas unanimement partagé. Plusieurs personnes s'expriment alors sur le sujet. Le trésorier fait remarquer que cette augmentation, à laquelle il n'est pas opposé, ne représenterait toutefois qu'un « gain » marginal pour les ressources et ne réglerait pas le problème de fond évoqué dans le rapport moral. Il ajoute que chacun peut volontairement augmenter sa contribution annuelle, comme le font déjà plusieurs membres. Albert Hamm ajoute que le Conseil d'administration avait déjà proposé une augmentation qui n'avait finalement pas été adoptée. Germain Gengewin, insiste sur la remarque de Bernard Scharly et suggère que l'appel de cotisation soit assorti d'une incitation forte à donner volontairement au-delà du montant, quel qu'il soit. Le trésorier ajoute que pour une meilleure efficacité il reviendra à un appel par voie postale plutôt que par courriel. Plusieurs interventions ont encore lieu et permettent finalement d'aboutir au vote d'une résolution pour une cotisation de base portée à 40 €.

2. Rapport financier

❖ Comptes de résultat 2020

- **Les produits** de l'année 2020 ont été de 10 105 € contre 10 080 € en 2019.

Ce montant se décompose ainsi :

- 4 005 € de cotisations contre 3 980 € en 2019,
- 6 100 € de subventions comme l'année précédente.

Nous avons bénéficié de subventions du Grand Est, de la Ville de Strasbourg et du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Les provisions pour 2020 ont été reprises pour leur totalité, à savoir 12 500 €.

Les produits financiers se sont élevés à 134.28 € contre 191.94 € en 2019.

- **Les charges** de l'exercice 2019 ont été de 9 177.90 € contre 14 561.26 € en 2019. Elles se décomposent ainsi :

- Prix distribués : 3 750.00 €
- Coût des manifestations : 3 841.46 €
- Coût de fonctionnement : 1 586.44 €

Total : 9 177.90 €

- **Les provisions** constituées pour l'exercice 2021 sont fixées à 12 500 €, à savoir :

- Prix de la Tolérance 2021 : 9 000 €
- Prix Jeunes 2021 : 3 500 €

- **L'exercice se solde par une insuffisance de 1 061.38 € contre une insuffisance de 2 789.32 € l'exercice précédent.**

❖ Comptes de bilan 2020

- **L'actif est composé :**

- de produits à recevoir pour 1 800 €
- du solde de nos comptes bancaires pour 44 903.27 €

- **Le passif comporte :**

- le fonds de réserve de notre association qui se monte à 28 264.89 € après affectation de l'excédent comptable de l'exercice 2019.
- les provisions pour charges de l'exercice 2021, à hauteur de 12 500 €
- des frais à payer pour 4 877 € correspondant aux charges liées au Prix de la Tolérance 2021.
- L'insuffisance comptable de 2020 pour 1 061.38 €.

COMPTES ANNUELS 2020

ACTIF (€) au 31/12/2020	PASSIF (€) au 31/12/2020
<p><u>Produits à recevoir</u> : 1 800.00</p> <p><u>Soldes bancaires</u> : 44 903.27</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p>Total de l'actif 46 703.27</p>	<p>Fonds de réserves au 31/12/19 : 28 264.89</p> <p>Excédent 2020 1 061.38</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p><u>Fonds de réserves au 31/12/2020</u> 29 326.27</p> <p><u>Provisions</u> : 12 500,00</p> <p><u>Charges à payer</u> 4 877.00</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p>Total du passif 46 703.27</p>
CHARGES	PRODUITS
<p><u>Charges totales</u> : 9 177.90</p> <p>dont :</p> <p>Prix distribués 3 750.00</p> <p>Manifestations 3 841.46</p> <p>Fonctionnement 1 586.44</p> <p><u>Provisions pour 2021</u> 12 500,00</p> <p>Excédent 2020 1 061.38</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p>Total 22 739.28</p>	<p><u>Cotisations</u>: 4 005.00</p> <p><u>Subventions</u> : 6 100,00</p> <p>- Grand Est 3 600,00</p> <p>- Ville de Strasbourg 2 000,00</p> <p>- Conseil départemental 68 500.00</p> <p><u>Recettes</u> : Total : 10 105.00</p> <p><u>Produits financiers</u> 134.28</p> <p><u>Reprise de provisions</u> 12 500,00</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p>Total des produits 22 739.28</p>

